

Vannes, le 14 octobre 2020

**Le préfet du Morbihan  
La maire d'Auray**

à

**Mesdames, Messieurs**

**Objet** : Contrat de Ville d'Auray - Appel à projets 2021.

**Pièces jointes** : Note de cadrage, priorité de l'appel à projets 2021, modalités pratiques, fiche bilan intermédiaire.

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de ville d'Auray, signé en 2015 et complété par avenant en janvier 2020, a pour objectif de mobiliser l'ensemble des moyens et actions mis en œuvre par les différents partenaires pour une meilleure efficacité, au plus près des besoins des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Aussi, l'Etat et la ville d'Auray s'associent pour solliciter les acteurs associatifs et institutionnels afin de proposer des actions répondant aux besoins des habitants du quartier de la politique de la ville : le Gumemen Goaner, Parco-Pointer, Bel Air.

Les priorités retenues par l'État et par la ville d'Auray doivent permettre d'intervenir sur les besoins les plus importants accentués par la crise ainsi que sur ceux repérés lors de la démarche d'évaluation à mi parcours du contrat de ville réalisée en 2018.

Dans la continuité de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, l'État soutiendra particulièrement les projets dont l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal ou significatif, ceux favorisant l'émancipation par l'éducation et la culture et ceux permettant d'améliorer l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.

La programmation 2021 devra tendre vers un équilibre d'actions entre les trois piliers du contrat de ville avec un objectif pour l'Etat de mobiliser plus de 20% de crédits pour soutenir des projets sur le pilier « emploi et développement économique ». L'avis consultatif des conseils citoyens sera systématiquement pris en compte dans le cadre de l'examen de l'ensemble des demandes déposées.

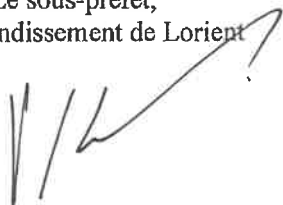
Vous trouverez en pièces jointes, les priorités de l'appel à projets retenues pour le financement d'actions au bénéfice des habitants des quartiers ciblés de la ville d'Auray, définies en concertation avec les conseils citoyens, et les modalités pratiques de dépôt des dossiers.

En cas de renouvellement d'actions soutenues en 2020, votre vigilance est appelée sur la nécessité de produire impérativement un bilan intermédiaire (cf pj) ; en effet, toute demande de subvention ne pourra être instruite qu'après un examen attentif de ce bilan.

Conscients du travail déjà accompli en cette période singulière et inédite de crise sanitaire et attentifs aux évolutions engagées, nous souhaitons qu'ensemble, nous parvenions à atteindre les objectifs communs ici définis au bénéfice des habitantes et des habitants des quartiers prioritaires de la ville d'Auray.

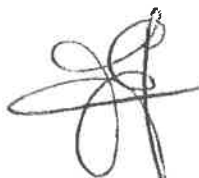
La déléguée du préfet à la politique de la ville, les services de l'Etat et la ville d'Auray se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous souhaiteriez disposer.

Le sous-préfet,  
de l'arrondissement de Lorient



**Pierre CLAVREUIL**

La maire d'Auray,



**Claire MASSON**

